

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 26 septembre 2022 à 18 h 30

PRESIDENCE DE Eric DELHAYE, Maire de LAON.

PRESENTS ou REPRESENTES Mesdames & Messieurs

S.LETOT-DURANDE – S.DUPONT – Y.BUFFET – C.MATHIEU – F.JOLY – S.ETIENNE-CHARLES – P.MOZIN – G.BLANCHARD-DOUCHAIN – D.VALISSERT – D.VALLIERE – D.PIERRE – A-M.SAUVEZ – F.POIDEVIN – A.DELEBARRE-TESSÉDRE – M-M.PASCUAL – H.LAHYANI(pouvoir à H.DAUCHEZ) – H.DAUCHEZ – E.GOULLIEUX(pouvoir à D.VALLIERE) – A.LEFEVRE – A.LEMARCIS – C.CHATELAIN – M.BEAUFRERE(pouvoir à C.CHATELAIN) – B.LEBEL – M-P.FOURDRAIN FAY(Pouvoir à A.LEMARCIS) – P.CERVI(pouvoir à A.LEFEVRE) – B.LAGNEAU – C.GUILLAUME – N.GIRARD - F.KARIMET – C.MEULLEMIESTRE – Y.RUDER – N.DRAGON

ABSENT EXCUSE Nathalie DUSSART

SECRETAIRE DE SEANCE Jean-Marie QUERE

RAPPORTEUR Marie-Michelle PASCUAL

- 18 -

Contrat de Ville - Subvention au CCAS pour l'action DEAES (Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social)

date de convocation
au conseil municipal Lundi 19 septembre 2022

Mes chers collègues,

Dans le cadre du Contrat de Ville, un ensemble de projets a été proposé par des associations et institutions dans le but de s'investir au plus près des besoins des habitants des quartiers prioritaires et marque la poursuite de l'engagement des différents signataires.

La liste des quartiers concernés, modifiée par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014, est la suivante :

- Champagne Moulin-Roux,
- Montreuil.

Le quartier Ile de France est désormais quartier de veille.

Les actions mises en place portent sur 3 piliers : l'accès à l'emploi et le développement économique, la cohésion sociale, et la citoyenneté et les valeurs de la République. Ils sont complétés par 3 axes transversaux : les actions en faveur de la jeunesse, la lutte contre les discriminations et l'égalité Femme-Homme.

La prorogation du contrat de ville a été actée par la loi de finances 2022, qui prolonge le dispositif jusqu'en 2023.

80 000 € ont été accordés au titre la programmation initiale 2022.

La programmation initiale a été actée par voie de délibération le 27 juin 2022. Une subvention de 2 500 € au CIDFF a été votée, pour l'action « soutien psychologique », cependant, cette structure a été dissoute, la subvention ne peut donc pas être versée.

Il vous est donc proposé de verser 2 500 € au CCAS de Laon pour l'action « DEAES, (Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social) un projet de vie pour vous et moi ».

AUSSE, MES CHERS COLLEGUES, LES COMMISSIONS DES AFFAIRES SOCIALES ET DES FINANCES AYANT ETE ENTENDUES, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR :

1. **VALIDER** le fléchage des crédits du CIDFF vers le CCAS de Laon,
2. **AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la programmation 2022.

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE A L'UNANIMITE
LES CONCLUSIONS DU PRESENT RAPPORT**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE 29 SEP. 2022

LE PRESIDENT DE SEANCE,

Eric DELHAYE



LE 29 SEP. 2022

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Jean-Marie QUERE